LA SITUATION INTERNATIONALE

Londres, 28. — La presse anglaise reflète ce matin la volonté grandissante d'agir pour parer à toute nouvelle menace d'agression en Europe.

Cette volonté est visible dans l'impatience avec laquelle sont attendues, par les organes de tous partis, des déclarations catégoriques du gouvernement tant sur la politique extérieure que sur les mesures en vue de renforcer la puissance de l'armée.

La nécessité d'accroître les effectifs est non seulement reconnue mais soulignée par les journaux représentant la section de l'opinion, impossible à évaluer numériquement, qui demeure opposée à l'idée de conscription. Ce n'est donc plus que sur le choix des moyens qu'il y a controverse. Encore doit-on remarquer que les partisans d'une forme plus ou moins stricte de service militaire obligatoire parlent de plus en plus haut, cependant que les adversaires — c'est à dire principalement les travaillistes — paraissent quelque peu gênés pour défendre leur thèse et ce matin observent du reste le silence sur cette question.

La plupart des journaux prévoient que le premier ministre fera, cette semaine et peut-être dès demain, des déclarations plus complètes sur les efforts faits en vue de constituer une coalition entre les Etats européens menacés, directement ou indirectement d'agression.

Certains pensent également que M. Chamberlain prononcera un important discours jeudi prochain devant le Comité central des associations conservatrices et unionistes.

DÉCLARATIONS DE M. CHAMBERLAIN AUX COMMUNES

Londres, 28. — Sur la demande de M. Greenwood, chef adjoint de l'opposition, M. Chamberlain a fait à la Chambre des Communes la déclaration suivante :

Le Gouvernement britannique continue activement ses consultations avec d'autres gouvernements sur les questions soulevées par les récents événements. Pendant que se déroulent ces consultations, la Chambre comprendra qu'il est nécessaire de respecter leur caractère confidentiel.

La question de l'aide à la Pologne si elle était victime d'Hitler

« D'après ce que j'ai déclaré précédemment poursuit le Premier ministre, ce que le Gouvernement a dans l'esprit va beaucoup plus loin que de simples consultations ».

M. Dalton (Travailliste) insistant pour savoir si le Gouvernement avait bien fait savoir ce qu'il avait dans l'esprit aux nations étrangères et en particulier s'il avait précisé à la Pologne qu'il était disposé, en coopérant avec d'autres grandes puissances, à venir à son aide si elle était la prochaine victime de M. Hitler, le Premier ministre a répliqué qu'il devait toujours observer une certaine réserve à ce sujet. **Mais, a-t-il ajouté, je puis dire que le Gouvernement a parfaitement précisé aux autres gouvernements avec lesquels il est en consultation, ce qu'il est prêt à faire dans certaines circonstances.**

Discrétion

Londres, 28. — Plusieurs députés de l'opposition, notamment M. Greenwood continuant de demander qu'un débat soit institué le plus tôt possible au sujet des consultations avec les puissances étrangères, le Premier ministre a encore déclaré :

« J'aimerais pouvoir convaincre M. Greenwood et la Chambre, que le Gouvernement comprend parfaitement combien cette question est urgente et combien il est désirable d'aboutir à une conclusion le plus tôt possible, mais vous devez aussi comprendre qu'il y a plus d'un gouvernement en cause et que la décision n'est pas seulement du ressort du Gouvernement britannique.

LES POURPARLERS COMMERCIAUX ANGLO-ALLEMANDS

Londres, 28. — Interrogé par plusieurs députés au sujet des répercussions des derniers événements européens, sur les pourparlers commerciaux anglo-allemands et notamment sur l'accord intervenu récemment entre la Fédération des industries britanniques et la Reichsgruppe Industrie, M. Ol. Stanley, président du Board of Trade a répondu :

« J'ai discuté cette question avec les représentants de la Fédération des industries britanniques et je les ai informés que s'il ne peut y avoir de doutes sur la valeur de l'œuvre préliminaire qu'elle a accomplie, les récents événements politiques ont créé une situation qui rend impossible le nouveaux progrès ».

Cette déclaration a été applaudie par la Chambre.

POUR LA FORMATION D'UN GOUVERNEMENT NATIONAL en Grande-Bretagne

Londres, 28. — Un grand nombre de députés de la majorité gouvernementale, notamment MM. Eden Duff Cooper, Winston Churchill, Aemry et l'amiral Sir Roger Keyes, ont déposé ce soir une motion soulignant la nécessité en présence des menaces pesant actuellement sur l'Europe et l'Empire britannique de poursuivre vigoureusement la politique étrangère récemment exposée par Lord Halifax et dans ce but de former un gouvernement national sur les bases les plus larges possibles et muni de pleins pouvoirs sur le potentiel humain, financier et industriel de la nation afin de permettre à la Grande-Bretagne de fournir l'effort militaire maximum dans le plus bref délai

LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE

Londres, 28. — Lord Buckmaster déposera mercredi en huit, à la Haute Assemblée, une motion aux termes de laquelle la Chambre des Lords est d'avis en raison des récents événements qu'il conviendrait dans l'intérêt du pays d'adopter une certaine forme de service militaire national obligatoire et ce uniquement pour la défense métropolitaine.

D'autre part, M. Hore Belisha a annoncé aux Communes, en réponse à une question du lieutenant-colonel Mac Namara (conservateur) qu'à la date du 1er mars 1939, les effectifs réels des armées régulières et territoriale étaient les suivants : Armée régulière : 204.287 officiers et hommes ; réserve de l'armée régulière : 139.312 ; réserve supplémentaire : 35.037 ; armée territoriale (moins unités antiaériennes) : 137.201

M. GUY LA CHAMBRE SE RENDRA A LONDRES LA SEMAINE PROCHAINE

Londres, 28. — On attend ici pour le début de la semaine prochaine, l'arrivée de M. Guy La Chambre, qui viendra conférer avec son collègue anglais Sir Kingsley Wood, des problèmes touchant à la coordination des productions aéronautiques des deux pays.

La Grande Tombola de la Presse du Nord

A la veille des fêtes de Pâques, voulez-vous faire un joli cadeau à un enfant, cadeau à bon marché pour vous et qui peut rapporter gros à celui à qui vous l'offrirez ?

Achetez cinq billets de la Grande Loterie de la Presse du Nord, à un franc le billet. Vous ne dépenserez que cinq francs et l'heureux bénéficiaire pourra gagner un portefeuille bien garni ou un lot de valeur sortant des meilleures maisons du commerce lillois.

Pour cela, il vous suffit de vous adresser à tous nos dépositaires et vendeurs ou dans les bureaux de notre journal. Plus vite vous ferez votre achat, plus vite aura lieu le tirage.

LORD HALIFAX S'EST ENTRETENU AVEC NOTRE AMBASSADEUR ET AVEC M. CHAMBERLAIN

Londres, 28. — Lord Halifax a reçu ce matin M. Corbin, ambassadeur de France. Peu après, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu au 10 Downing Street où il a eu un bref entretien avec M. Chamberlain.

Par ailleurs le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, avait été reçu au Foreign Office dans le courant de la matinée et s'était entretenu, croit-on, avec Sir George Mounsey, directeur du département d'Occident.

ARRIVÉE AU BOURGET DU VICOMTE GORT

Le Bourget, 28. — Le vicomte Gort, chef d'état-major de l'armée britannique, qui avait quitté l'aérodrome d'Hendon à 13 h. 55, est arrivé au Bourget à 15 h. 40, accompagné du général Pownell. Il a été reçu à sa descente d'avion par les généraux Gamelin et Vuillemin, l'amiral Darlan, le colonel de Turenne et diverses personnalités civiles.

M. GEORGES BONNET A REÇU SIR ERIC PHIPPS

Paris, 28. — M. Georges Bonnet a reçu ce matin Sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

M. KUNDT EST RELEVÉ DE SES FONCTIONS DE FUHRER DE LA MINORITÉ ALLEMANDE EN TCHÉCOSLOVAQUIE

Prague, 28. — Conformément à une décision du führer, l'office du chef de la minorité allemande en Tchécoslovaquie a été supprimé ; les Allemands de Bohême et de Moravie seront subordonnés dorénavant aux gauleiter des Sudètes, de Bavière et d'ancienne Autriche. Par la même décision, M. Ernst Kundt est relevé de ses fonctions de führer de la minorité allemande de Tchécoslovaquie.

L'ACCORD DE CLEARING GERMANO - SLOVAQUE

Berlin, 28. — L'accord de clearing germano-slovaque signé récemment à Berlin et dont le texte intégral a été publié hier soir, stipule que le trafic des paiements entre le territoire du Reich, à l'exclusion de la Bohême et de la Moravie d'une part, et la Slovaquie d'autre part, sera réglé exclusivement par l'entremise de la caisse allemande de compensation, en ce qui concerne l'Allemagne et pour la Slovaquie par l'entremise de la succursale de l'ancienne Banque nationale tchécoslovaque à Bratislava, chargée des affaires de la Banque nationale de Slovaquie qui doit être fondée

L'échange des instruments de ratification doit avoir lieu à Bratislava.

Toutefois, l'accord a été mis provisoirement en vigueur à dater du 23 mars

Les forces hongroises maintiennent leurs positions

Budapest, 28. — On annonce officiellement que les forces hongroises maintiennent invariablement les positions qu'elles ont occupées les 23 et 24 mars. Outre les faits communiqués ce matin, aucun autre événement ne s'est produit aujourd'hui.

On apprend que le nombre total des victimes, à la suite des combats qui se sont déroulés depuis le 23, sans parler des troubles dans la population, est de 25 morts et 56 blessés. L'aviation hongroise n'a aucune victime et aucune perte d'appareil à déplorer.

Le docteur Goebbels à Budapest

Budapest, 28. — Le Dr Goebbels est arrivé à midi vingt à la gare de l'Est, à Budapest, dans un wagon spécial rattaché à l'express Vienne-Budapest

Le nouveau ministère lithuanien a été constitué

Kaunas, 28. — Le nouveau ministère a été constitué M. Smetona, président de la République, a déclaré qu'il s'agissait d'un cabinet d'unité et de travail. Les portefeuilles de la Défense, des Finances et de l'Intérieur ont été attribués à des généraux ; les détenteurs des ministères de la Justice et de l'Agriculture sont des populistes ; le vice-président du Conseil et le ministre de l'Education sont des chrétiens démocrates ; le ministère des Communications est détenu par un nationaliste.

Le président du Conseil du nouveau ministère est M. Cernius.

NOMBREUX CONTACTS DIPLOMATIQUES ENTRE LA POLOGNE ET LA LITHUANIE

Varsovie 28. — Au cours des derniers jours, on a remarqué de nombreux contacts diplomatiques entre la Pologne et la Lithuanie. M. Szaulis, ministre de Lithuanie en Pologne, est parti pour Kaunas

« Au moment où le Prussien tend la main vers le Delta de la Vistule... »

Varsovie, 28. — Le nouveau Conseil municipal de Varsovie qui s'est réuni hier pour la première fois a voté la motion suivante : Au moment où le Prussien tend la main vers le Delta de la Vistule, la ville de Varsovie doit prouver par son exemple que les Polonais sont prêts à répondre à tous ceux qui voudraient porter atteinte à l'intégrité de leurs frontières, de telle façon que l'envie de recommencer ne leur reviendrait pas avant plusieurs générations.

LE Dr LEY APPORTE AU DUCE LE SALUT DU FUHRER

Rome, 28. — M. Mussolini a reçu le docteur Ley, chef du front allemand du travail et les autres membres de la délégation officielle nationale-socialiste aux cérémonies commémoratives de la fondation des faisceaux de combat Le docteur Ley, disent les journaux, a apporté au Duce le salut du Führer.

L'ALLEMAGNE ORGANISE L'INFANTERIE DE L'AIR

Paris, 28. — Un journal rappelle que l'idée de jeter sur les arrières de l'ennemi des sections armées descendant au sol avec leurs armes à l'aide de parachutes est née en U. R. S. S. Il ajoute que MM. Hitler et Goering, toujours disposés à accueillir les initiatives de leurs voisins, n'ont pas hésité à organiser chez eux mais pour de bon l'infanterie de l'air Ainsi Prague devait être investie par ce procédé. la neige seule ne l'a pas permis

ABSOLUE VOLONTÉ de neutralité armée de la Suisse

Lausanne, 28. — Sous le titre : « La Suisse neutre et armée », la « Gazette de Lausanne » écrit notamment :

« La déclaration franco-britannique, qui n'a pas été sollicitée par nous et qui n'a, du reste, pas été notifiée officiellement à Berne, n'affecte en rien notre neutralité traditionnelle.

» Neutre par sa volonté et dans des conditions définies par elle seule, la Suisse assume l'obligation de défendre elle-même son intégrité C'est pourquoi elle n'a pris aucune part aux arrangements conclus à Londres, lesquels n'engagent que la France et la Grande-Bretagne.

» Désireuse de conserver des relations correctes avec tous ses voisins, la Suisse n'entend participer à aucune coalition d'Etats qui pourrait se constituer en Europe et l'effort militaire qu'elle poursuit au prix des plus lourds sacrifices, fournit la preuve de son absolue volonté de neutralité armée »

LE PROJET SUR LA R. P. devant la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La rapporteur montre l'injustice du scrutin majoritaire. A plusieurs reprises, la Chambre s'est prononcée pour un mode de scrutin plus juste.

« Nous avons pensé que l'établissement de la représentation proportionnelle dans le cadre de l'arrondissement, présentait des inconvénients. »

Les dispositions du projet

M. Tremintin rappelle les principales dispositions du projet.

Tout parti ou groupement d'électeurs qui se propose de constituer une liste de candidatures fait connaître le titre de cette liste par une déclaration au ministère de l'Intérieur. Cette déclaration doit être revêtue de la signature légalisée de 500 électeurs. Pour les partis déjà organisés ou représentés au Parlement, la déclaration doit être seulement revêtue de la signature du président ou du secrétaire général du parti ou du groupe parlementaire.

Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription et sur plus d'une liste. Les bulletins dit panachés sont nuls. Il est attribué à chaque liste de circonscription un siège par 16.000 suffrages obtenus.

Pour l'utilisation des restes, il est formé, après le scrutin, et sans intervention des partis ou groupements, des listes régionales en y inscrivant, pour déterminer l'ordre d'attribution des sièges, tout d'abord le premier nom, les élus n'entrant pas en ligne de compte, de celles des listes de circonscription du parti ou groupement présentant le pourcentage le plus élevé des restes par rapport au nombre des votants, puis le premier nom de la liste dont le pourcentage est immédiatement inférieur, et ainsi de suite.

Pour chaque région, les restes revenant aux listes du même parti ou groupement, sont additionnés, et un siège par 16.000 voix est attribué à chaque total. Les restes revenant à la liste nationale de chaque parti ou groupement, seront ensuite additionnés pour l'ensemble du territoire.

M. BERANGER (Eure), au nom de l'Alliance démocratique, déclare que ses amis et lui voteront la R.P.

M. BOUCHER défend le vote familial

M. BOUCHER (Vosges), Fédération républicaine, souligne les avantages du vote familial Il ne soutiendra pas cependant de contre-projet dans ce sens.

M. BONTE, communiste, se déclare partisan de la R. P., mais il voudrait la voir étendue aux élections sénatoriales et aux élections municipales de Paris.

M. ROULLEAUX-DUGAGE (Orne) demande l'institution du suffrage familial.

M. SILVESTRE (Gard), socialiste, ancien rapporteur, se déclare partisan de la R. P. pour combattre l'instabilité gouvernementale. Il est applaudi sur de nombreux bancs quand il déclare que c'est l'intérêt de la Chambre et de tous les partis de voter la R. P.

La discussion des articles

La discussion générale est close. M. CAYREL, président de la Commission, demande à ses collègues de ne pas user d'artifices de procédure pour retarder le vote du projet.

Le passage à la discussion des articles est voté à mains levées. La suite du débat est renvoyée à 15 heures Séance levée à 11 h. 20

M. CRUTEL demande le renvoi du projet à la Commission

La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Louis Buyat, vice-président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi tendant à établir la représentation proportionnelle dans les élections législatives.

Avant que la Chambre ne passe à l'article 1er du projet en discussion, M. CRUTEL (Seine-Inférieure) Rad. Socialiste, demande le renvoi à la commission

M. Crutel déclare d'abord que les discours prononcés ce matin par le rapporteur, M. Trémintin et par certains de ses collègues, ne l'ont pas convaincu. Il estime que le pays traverse des heures assez critiques pour que la Chambre s'occupe de questions plus importantes que la Réforme électorale (Excl.). Il se défend de vouloir torpiller le projet.

M. Crutel fait l'éloge du scrutin d'arrondissement.

M. PARMENTIER. — C'est le scrutin de l'Empire, le scrutin d'arrondissement.

M. CRUTEL rappelle que le rapport de M. Pomaret est devenu le rapport de M. Trémintin, celui-ci a besoin d'être amendé, pourquoi faire une loi, alors que le Gouvernement a maintenant les pleins pouvoirs pour agir, au reste le président Daladier n'est pas partisan de cette représentation proportionnelle.

M. TIXIER-VIGNANCOUR. — Le Président de votre parti...

M. PITOIS. — Celui que vous avez trahi (appl. droite)..

M. CRUTEL insiste en terminant pour le renvoi à la commission du projet.

M. CAYREL s'oppose au renvoi

M. CAYREL, président de la Commission du Suffrage Universel, combat la demande de renvoi. Il rappelle les luttes passionnées menées jadis par le Parti socialiste en faveur de la R P.

Le président de la Commission, sans cesse interrompu par les socialistes, leur demande de conserver au débat toute sa dignité. (Applaudissements).

M. Cayrel montre les avantages de la R P sur le scrutin d'arrondissement. (Excl, extrême gauche). La démocratie ne pourra se maintenir que par une grande confiance en elle-même et non par un scrutin injuste.

L'orateur s'étonne que la plupart des adversaires de la R. P. se trouvent dans le Parti radical-socialiste. (Applaudissements centre, droite).

M. LEBAS, au nom des socialistes, se prononce pour le renvoi

M. LEBAS (Soc.) expliquant son vote, déclare que ses amis voteront le renvoi à la Commission « Le groupe socialiste, dit-il, reste fidèle à la représentation proportionnelle. (Excl. droite). Mais nous considérons comme incomplète la réforme qui nous est proposée, elle doit s'appliquer au Sénat, celui-ci n'a-t-il pas une plus grande importance parlementaire que la Chambre

M. Lebas estime que dans les élections sénatoriales, il ya également au troisième tour des combinaisons. (Excl.) Il demande à la Commission de rexaminer le problème.

M. BRIQUET (Eure) déclare qu'il a voté contre l'ajournement, mais qu'il votera pour le renvoi à la Commission.

M. Florimond BONTE (Com.) rappelle que les communistes sont partisans de la R. P. La Chambre doit donner l'exemple au Sénat, elle aura alors plus de force à demander la réforme du Sénat quand elle aura commencé par se réformer elle-même. (Appl. divers bancs).

M. Cayrel, président de la Commission, répond à M. Lebas que la Chambre a été saisie d'une proposition de loi tendant à établir la représentation proportionnelle pour les élections sénatoriales. M. Cayrel estime que le renvoi à la Commission équivaudrait à un long retard. La Chambre doit d'abord se prononcer sur le texte qui lui est soumis

M. SARRAUT, au nom du gouvernement combat le renvoi...

M. SARRAUT déclare qu'il est obligé d'intervenir pour rester logique avec lui-même et fidèle à l'attitude prise par le Gouvernement. Celui-ci s'est associé à la Commission pour faire inscrire la réforme électorale à l'ordre du jour et repousser l'ajournement. Le Gouvernement laisse toute liberté à la Chambre pour se prononcer sur le fond, mais encore doit-elle se prononcer sur la forme. **Le Gouvernement s'associe donc à la Commission pour combattre le renvoi à la Commission.** (Appl.)

...qui mis aux voix est repoussé

Le renvoi de l'article 1er à la Commission est mis aux voix par scrutin, celui-ci donne lieu à l'opération du pointage

Le renvoi à la Commission est repoussé par 309 voix contre 282.

La discussion de l'article 1er

L'article 1er est ainsi conçu : **Les membres de Chambre des Députés sont élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle intégrale ».**

M. André ALBERT. — La R. P. va peut-être supprimer les alliances immorales dans le pays mais elle en créera d'autres sur le plan parlementaire, vous serez, Messieurs, moins l'esclave du parti, mais plus l'esclave du partisan.

M. Andrée ALBERT déplore que la Chambre ne puisse amender le projet.

M. TREMINTIN. — Nous avons retenu quelques amendements à la commission et nous les défendrons devant la Chambre, vous pouvez demander le renvoi à la commission pour amender tel ou tel article

M. ALBERT, en terminant, réclame le maintien de l'arrondissement qui est une petite partie (appl. div. bancs).

La séance est suspendue à la demande de M. Léon Blum

M. Léon BLUM. — Le groupe socialiste demande une suspension de séance d'environ quinze minutes

M. CAYREL, président de la commission, déclare qu'il ne fait aucune opposition à ce désir.

M. TREMINTIN estime que l'article premier doit être voté aujourd'hui.

La séance est suspendue à 17 h. 45.

M. Ramadier demande la mise aux voix par division

La séance est reprise à 18 h. 05, le président fait connaître qu'il est saisi d'une demande de vote par division à l'article premier et qu'il va mettre aux voix les mots : « Les membres de la Chambre des Députés sont élus au scrutin de liste ».

M. RAMADIER (U.S.R.), combat le scrutin de liste qui est inférieur au scrutin d'arrondissement.

M. Léon BLUM fait connaître les décisions du groupe socialiste : « Nous avons dit-il, proposé et voté une demande d'ajournement, nous avons voté le renvoi à la commission. Nous voterons le principe de la proportionnalité, nous voterons intégralement l'article premier ».

M. CAYREL, président de la commission déclare qu'avec ou sans division, la Chambre doit adopter l'article premier dans son texte intégral qui forme un tout.

M. BLAISOT (Calvados) (Féd. Rép.), insiste auprès de M. Ramadier pour qu'il retire sa demande de vote de division. Cette demande de division, qui n'est qu'une manœuvre, peut troubler le vote de certains de ses collègues.

Les votes

Le Président met aux voix le premier membre de phrase « **Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste** ».

Le scrutin donne lieu à pointage.

Cris : à Jeudi. — La commission proteste.

La séance est suspendue à 18 h. 35.

Le Président fait connaître le résultat du pointage du scrutin.

Le premier membre de phrase est **adopté par 453 voix contre 123.**

Cris : A jeudi !

Le renvoi à jeudi est rejeté à mains levées.

Le Président met aux voix par scrutin les mots « **avec représentation proportionnelle** ».

M. DIGNAC. — Qui a demandé la division ?

M. Pierre COT explique que cette division laissant de côté le dernier mot « intégrale », a pour but de laisser à la Chambre la faculté de se prononcer pour ou contre le « panachage »

Le scrutin donne lieu à pointage. Les mots « avec représentation proportionnelle » sont votés **par 433 voix contre 131.**

Le Président met aux voix le dernier mot « **intégrale** ».

M. PEISSEL (Rhône) répondant à M. Pierre Cot, déclare qu'en votant le mot « intégrale », la Chambre ne se prononcera pas pour ou contre le « panachage » mais pour une représentation proportionnelle honnête et loyale.

Le scrutin donne lieu à pointage.

Le mot « intégrale » est voté par 410 voix contre 182.

L'ensemble de l'article 1er est adopté

Le Président met aux voix l'ensemble de l'article 1er. Il **est adopté par 425 voix contre 158.**

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Le Président donne lecture de la lettre du Président du Sénat, faisant connaître que l'Assemblée Nationale se réunira le 5 avril à Versailles. La séance est levée

Prochaine séance jeudi matin 9 h. 30.

LE NUMERO 991 DU

Réveil Illustré

EST PARU

Sommaire :

Un Conte : LA ROSE

BERCHTESGADEN résidence favorite d'Hitler

RIONS UN PEU !

Un Roman-Cinéma : MÉTROPOLITAIN

SES PETITES ENQUETES
SA PAGE DU TRICOT
SES NOMBREUX DESSINS HUMORISTIQUES
etc..., etc...

Très prochainement un passionnant roman :

LA FILLE DES 3 PENDUS

par Jacques LEVERT

DEMANDEZ LE

Réveil Illustré

A TOUS NOS VENDEURS

JIM MOLLISON qui « terrorisa » les populations du Touquet et d'Étaples par ses évolutions excentriques...

a été condamné à cinq jours de prison avec sursis et 500 francs d'amende

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

Il faut remonter assez loin dans les annales judiciaires de Montreuil pour trouver l'affluence que l'on connut, hier, à la Mairie de la « Carcassonne du Nord », dont la salle du Conseil avait été mise à la disposition du Parquet par le maire, M. Lefebvre, en raison des travaux de transformation que l'on effectue au Palais de Justice.

On remarquait surtout dans le public des adeptes de la vie aérienne, directeurs d'aérodromes, pilotes, etc..., davantage les représentants de la Presse britannique et française, doublés des inévitables photographes et cinéastes.

Le célèbre aviateur Mollison, arrivé à Boulogne dans les conditions que nous avons relatées, fut à Montreuil vers 13 h. 45. Il était accompagné de son avoué, Me Satchell. Les deux Anglais eurent un court entretien avec Me Sergent, défenseur de l'aviateur.

A 14 h. 20, M. Projean, président d'audience, ouvrit cette dernière, entouré de MM. Coutier et Leblanc, juges. M. Vieillard, procureur de la République, tenait le siège.

L'affaire Jim Mollison fut appelée. Tout d'abord eut lieu l'interrogatoire d'identité, puis la notification au prévenu des diverses inculpations à son égard. Dans un français quelque peu écorché, Mollison fit le récit de son tumultueux départ, le 4 juin de l'an dernier, et de ses exhibitions dangereuses au-dessus du Touquet, d'Etaples et de Cucq. Si, matériellement, l'aviateur reconnaît la majeure partie des infractions, par contre il nia véhémentement que ses amis, aidés par le personnel de l'aéroport du Touquet, le sortirent comme une loque de l'appareil, trop ivre pour se porter lui-même.

Le président Projean reprocha maintes fois au prévenu de s'être moqué par trop de la Justice française. Mollison fut convoqué quatre fois par le juge d'instruction et ne daigna pas se présenter.

M Sénéchal, directeur de l'aéroport du Touquet, retraça les départs tortueux de l'avion de M. Ferré, mis à la disposition de Jim Mollison, ses évolutions qui, en dépit des récits de journaux, furent excentriques, mais non acrobatiques, mais accomplies surtout à une altitude dangereuse pour un vol normal.

Me Lucien Sergent souligna cette déposition, marquant un certain point, car il voulait montrer que lorsque l'aviateur monta à bord de l'avion, il n'avait pas l'intention marquée de se livrer à une exhibition dangereuse, mais que l'évolution anormale de l'appareil était consécutive à une méconnaissance de certains organes

Une controverse s'éleva alors entre le président et l'aviateur. On parla de Mollison humide et de Mollison sec, cette dernière qualification s'attachant surtout à la renommée et aux qualités de l'aviateur devenu célèbre par ses raids.

Après le directeur de l'aéroport du Touquet, le mécanicien du champ d'aviation, M. Rogée Jacques, déposa. Il fit un cours technique, le développa, mais avec des arguments qui motivèrent des protestations de l'aviateur. Mollison qualifia de fantastique l'accusation d'ivresse portée à son égard. M. Maurice Samain, directeur de la police du Touquet, dernier témoin, fut très affirmatif sur cette question d'ivresse du prévenu, soulignant qu'on dut aller le chercher en car pour le conduire au violon.

M. Vieillard, procureur de la République, requiert enfin une sévère condamnation.

Me Lucien Sergent plaida pour Mollison. Il retraça sa brillante carrière d'aviateur, inculpé cependant de défaut de permis de conduire ; puis il sollicita l'indulgence des juges français envers Mollison, déjà bien puni en Angleterre puisqu'on lui a retiré sa licence. Il démontra que Mollison réussit tout de même à atterrir sans casser un bout de bois.

Après un délibéré de plus d'une demi-heure, Mollison s'entendit condamner à **5 jours de prison avec sursis, 500 francs d'amende et 5 francs pour le délit d'ivresse.**

Je remercie la Justice française...

A la sortie de la salle d'audiences, après avoir signé de multiples autographes, Mollison nous confia : « Evidemment, je ne suis pas très content du verdict, surtout en ce qui concerne le délit d'ivresse, que je continuerai à nier. Néanmoins, je remercie la Justice française de ce qu'elle a fait pour moi. Ce qui s'est passé ne m'empêchera pas de revenir aussi souvent que je le pourrai dans votre bonne région boulonnaise, que j'aime beaucoup ».

L'aviateur, toujours accompagné de son avoué, partit en automobile pour Boulogne, où, dans la soirée, il reprit le paquebot à destination de Londres.

LA DOULOUREUSE TRAGÉDIE DE VALENCIENNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il a épousé en 1932, une métisse dont il avait fait la connaissance à Douala, au Cameroun où il a séjourné pendant dix-huit mois en qualité de comptable de banque. Revenu en France, il a été employé jusqu'en janvier 1938 aux établissements Bréguet, puis licencié, il est devenu chômeur. La vie était pénible au foyer où se trouvaient outre les trois enfants, la mère de Puyo, d'une santé précaire et à demi impotente. La jeune femme, trouvant un emploi de représentante pour une fabrique de savon de Paris, s'éloigna de la famille.

William Puyo et les siens échouèrent à Valenciennes et pendant un mois vécurent précairement à l'Hôtel. Il fallut contracter des dettes, laisser saisir les meubles. Enfin, un rayon de soleil parut briller dans cette pauvre existence. William Puyo put rengager comme caporal-chef, pour deux ans. C'était la fin de la misère, l'espoir de jours meilleurs.

...se produit le drame affreux

Dans la journée de lundi, le Parquet de Valenciennes chargeait la gendarmerie de procéder à une enquête sur la mort de la jeune Jacqueline Puyo, l'aînée des enfants du caporal-chef. Le matin même, le Parquet avait été avisé que le docteur Garet, avait été appelé pour constater la mort de la gamine mais qu'ayant fait d'étranges constatations, il avait refusé le permis d'inhumer.

Le docteur Garet s'était rendu dimanche soir dans la maison de la rue Capelle à la demande du père de famille. Il avait trouvé William Puyo éploré devant le corps sans vie de son enfant.

Le médecin s'était aperçu que la fillette portait à la figure, aux genoux et aux mains, des ecchymoses ou des traces bleuâtres. Il avait confié ses appréhensions à son collègue, M. le Médecin-Capitaine Ponsot et il était apparu qu'une autopsie était souhaitable pour déterminer les causes exactes de la mort. Saisi de l'affaire par M. Engel, juge d'instruction, l'adjudant de gendarmerie Sintive se livra à une diligente enquête avec la collaboration du gendarme Fache.

On interrogea le père, puis la grand-mère de la petite victime. Leurs déclarations furent concordantes. « Jacqueline, disaient-ils, avait eu plusieurs syncopes que l'on avait cru provoquées par la sous-alimentation. Elle était tombée à terre et on l'avait mise au lit. Elle s'était assoupie et soudain, après un nouvel évanouissement, elle avait rendu l'âme ». Le père affirma qu'il n'avait jamais porté de coups à sa fille.

« Je l'ai poussée vers l'escalier... »

Ces déclarations ne satisfirent pas l'adjudant Sintive qui poursuivit son enquête afin d'éclaircir quelques détails qui lui paraissaient obscurs.

Des personnes qui connaissaient Puyo prétendaient que celui-ci n'était pas toujours d'un caractère très tendre, on avait souvent entendu les bambins pleurer.

Ce furent les enfants eux-mêmes qui livrèrent la clef de l'énigme en faisant diverses variantes dans leurs récits.

William Puyo, de nouveau interrogé, dut cette fois, confesser la vérité.

« Cela s'est passé dimanche, à 14 h., dit-il. Rentrant du quartier, je m'étais installé à une table pour faire le tri de ma collection de timbres. J'avais rangé les vignettes sur la table. A ce moment, ma fille qui jouait sur le palier avec le chat, lança une balle dans la salle. Le chat courut après la balle et éparpilla mes timbres. J'étais en colère après la petite et je la morigénai. Peu de temps après, le fait se reproduisit et alors la colère me saisit. J'ai eu un geste inexplicable, un réflexe incontrôlable. J'ai bondi sur ma petite Jacqueline et je l'ai poussée violemment vers l'escalier pour la renvoyer à la cuisine. Mon enfant a trébuché et elle a dégringolé jusqu'en bas de l'escalier. Je suis allé la relever, je l'ai frictionnée et pensant que son état n'était pas grave, je l'ai frictionnée, et, pensant que son état n'était pas grave, je l'ai portée sur son lit en lui recommandant de dormir. Je n'ai pas cru utile d'appeler un docteur ».

— Et ensuite ? demanda-t-on à William Puyo.

— Je suis allé passer deux heures au café où j'ai joué aux cartes Je suis revenu, vers 20 h. Jacqueline a succombé pendant la nuit.

Une mesure de clémence

A la suite de ces déclarations, Puyo fut arrêté par les gendarmes qui l'ont conduit hier matin devant M. Engel, juge d'instruction. En attendant, le rapport du médecin-légiste, le magistrat a inculpé le caporal-chef d'homicide involontaire Tenant compte de ses regrets et surtout en considération de sa situation de famille, M. Engel l'a laissé en liberté provisoire.

A L'EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL

Un Parc des Enfants

Au cours d'une récente réunion du Comité de la classe II (La Famille, la Mère, l'Enfant) Mme Jules Lorthiois, présidente de cette classe, a précisé quelques-uns des projets envisagés en faveur de l'enfance.

L'Exposition de « La Famille, la Mère et l'Enfant », présentera le pittoresque aspect d'un gigantesque « Carnet de Santé » dont les feuillets déployés seront autant de panneaux illustrés, consacrés aux divers âges de l'enfant, depuis sa naissance jusqu'à l'adolescence inclusivement.

A cette section sera annexé un parc des enfants, traversé par une petite rivière et pourvu de tas de sable, de bassins de pataugeage, etc.. Ce parc offrira aux enfants tous les jeux de plein air, parmi ceux n'exigeant pas, ou presque pas d'efforts physiques, et les parents désireux de visiter l'Exposition, tout à leur aise, sans fatiguer leurs enfants, pourront y confier ceux-ci à la garde de surveillantes et de surveillants spécialisés.

On étudie, en outre, la possibilité d'organiser des visites d'enfants dans l'Exposition sous la conduite de scouts.

D'autre part, un centre de renseignements gratuits dirigés par une assistante sociale expérimentée et pourvu de 3.000 fiches sera à la disposition des parents et des éducateurs

Enfin, un comité d'accueil dirigera vers les œuvres régionales qui pourraient les intéresser particulièrement, les médecins, hygiénistes, éducateurs et administrateurs d'œuvres sociales, sur ce qui a été réalisé en faveur de la protection de l'enfance, de la mère et de la famille dans le Nord et dans l'Est.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Chambre des mises en accusation

La Chambre des mises en accusation a renvoyé mardi devant les Assises du Nord : Georges Vanderdonck, cabaretier à **Lille** ; Raymond Huguet, épicier et sa femme, née Amandine Hugue ; Jacques Gengembre, manœuvre à **Carvin**, et Julia Brouck, ménagère à **Lille**, sous l'inculpation de vols qualifiés, recels et complicité.

Franciszek Stiller, houilleur, à **Lens**, auteur de coups mortels à **Loos-en-Gohelle**, a été renvoyé aux **Assises du Pas-de-Calais**.

La Cour a ordonné le maintien en détention de Georges Dufossez, déménageur à **Lauwin-Planque**, inculpé de vol

La Politique Régionale

JEUNESSES SOCIALISTES DU NORD

Le Congrès Départemental aura lieu à ROUBAIX le 2 Avril

Le Congrès départemental des J. S. du Nord se tiendra dimanche 2 avril, 178, rue Jules Guesde, à ROUBAIX, au Foyer d'Education Ouvrière. Les débats se dérouleront en deux séances et auront pour objet l'examen des rapports du Comité national mixte. La première séance sera présidée par **M. Jean LEBAS**, député-maire, ancien ministre, président du Conseil général.

La seconde, le sera par **M. Victor PROVO**, conseiller d'arrondissement, secrétaire de la Fédération du Nord du Parti Socialiste C'est dire que ce Congrès aura une grande importance.

La première séance débutera à 9 h. 30. La seconde commencera à 14 h. 30. — A 12 heures, les délégués seront reçus par la Municipalité roubaisienne

« DÉDÉ ET DOUDOU » LES JUMEAUX FACÉTIEUX

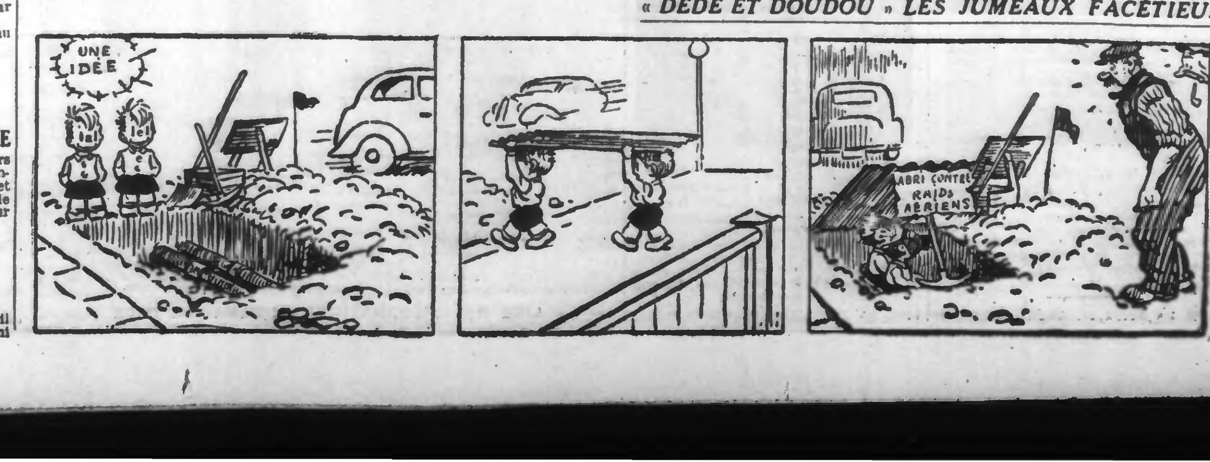

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Mercredi 29 mars :** Soleil : Lever 5 h. 38 ; coucher, 18 h. 15 ; Lune : Lever, 4 h. 13 ; coucher, 15 h. 57. Saint du jour : Saint Eustasse.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 28 mars, à 17 h. 45 : Baromètre : 752 mm. 7 ; baisse 0 mm. 2 depuis le matin, à 8 h. 15 ; Thermomètre : Fronde : 5.3 ; Minima : 2.0 ; Maxima : 6.4 ; Etat hygrométrique : 78 ; Hauteur d'eau tombée depuis le matin, à 8 h. 15 : 0 mm. 5 ; Direction du vent : Ouest ; Force modérée ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : Nuageux, fond couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Temps frais ; quelques pluies.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. Région Nord : Temps couvert, un peu brumeux ; quelques chutes de pluie ou de neige, éclaircies passagères, devenant assez belles le 29 après-midi ; vent de secteur Ouest, puis Sud, modéré. La minimum de température sera stationnaire ou en légère hausse.